Groupe de travail : Offre à effacement de type EJP et TEMPO

Date de la réunion : 18 novembre 2010
Lieu : Paris – La Défense

Participants :

Direct Energie :	Fabien Choné,
GDF Suez :	Olivier Ducarme
ERDF :	Guy Maillant, Rémy Grasset
Voltalis :	Pierre Bivas
EDF :	Alice Fournier, Didier Nazon
UNELEG :	Grégory Albertier
SRD / ELE :	Alain Ragot
RTE :	Laldjee Farahnaz, Bernard Larripa, Cyrille Mainnemarre, Patrick Mouttapa,

I. ATTENTES DES PARTICIPANTS PAR RAPPORT AU GT 2
II. STATISTIQUES DE L'UTILISATION PASSÉE DES SIGNAUX EJP ..... 3~~2~~
III. ANALYSE D'IMPACT POUR EDF 3
IV. ANALYSE D'IMPACT POUR ERDF ..... 4~~3~~
V. ANALYSE D'IMPACT POUR LES ELD ..... 4~~3~~
VI. CONCLUSION 4

I. Attentes des participants par rapport au GT

En introduction, RTE rappelle que le compte rendu de la réunion du 16 septembre contient désormais une expression validée des positions et attente des participants. Un jeu de transparents est utilisé pour faire un tour de table de ces positions.
Il est décidé que le compte rendu sera publié sur l'espace CURTE.

Direct Energie rappelle la conclusion de la CAM plénière du 18 octobre aux questions posées par le GT, à savoir que le GT est confirmé dans son rôle de traitement de la question de gouvernance du signal EJP et Tempo selon la proposition 13 du rapport Sido-poignant. Les questions relatives à l'économie sous jacente feront l'objet de réunions transverses associant les pilotes des trois GT CAM traitant des effacements : G LEHEC (GDF SUEZ), P GAY (UNIDEN) et F. CHONE (Direct Energie).
Il s'en suit une discussion sur cette question d'économie :
ERDF pose la question de la valorisation économique des effacements visés par les fournisseurs intéressés par le signal EJP et Tempo.
Voltalis demande qui à souhaité la rémunération du « missing money » et questionne l'utilité effective de mettre en place un mécanisme de rémunération temporaire avant l'instauration des obligations de capacité.
GDF-SUEZ répond qu'il serait inacceptable de ne rien faire d'ici 2014.
Voltalis répond que le mécanisme de partage de signaux ne crée pas d'utilité globale mais favorise les fournisseurs alternatifs.
Direct Energie rappelle que la mise en place d'un mécanisme de rémunération temporaire avant l'instauration des obligations de capacité est une préconisation issue du GT Sido-Poignant et estime qu'il existe un potentiel pour augmenter les effacements d'au moins 10% (100 000 clients) d'ici 2015, en s'appuyant notamment sur l'importance du chauffage électrique dans le mass-market.
Voltalis rappelle que l'EJP-Tempo actuel ne valorise par la valeur locale des pointes qui représente toutefois une valeur d'économie en congestion ou développement de réseau.
Direct Energie interroge EDF pour savoir s'il demande une compensation pour la dés-optimisation de son portefeuille s'il perd la gouvernance des signaux, même s'il est envisagé de faire évoluer l'économie du système d'effacement ?
EDF répond qu'il s'agit de deux points distincts et indépendants:

- le premier point concerne la perte de la gouvernance des signaux par EDF et de la perte de valeur résultante. La demande d'EDF de mise en œuvre de contrats spécifiques entre RTE et les fournisseurs correspond à la condition figurant dans la proposition 13, à savoir : « des contrats appropriés permettent de corriger les pertes ou gains de revenus qui résulteraient, pour les fournisseurs, des différences d'appréciation entre eux et RTE quant à la meilleure localisation des jours ». Cette problématique est indépendante de celle de la valeur des effacements dans le marché actuel.
- Le deuxième point concerne une réflexion plus globale sur le complément de valeur à trouver pour les effacements de sorte à en permettre le développement dans les conditions actuelles de marché.

GDF-Suez souligne que si la question d'une compensation doit être abordée, elle doit l'être au sujet de la compensation dont devraient bénéficier les nouveaux entrants pour le manque à gagner lié au fait de ne pas avoir pu bénéficier de capacités d'effacement depuis l'ouverture du marché.

Direct Energie demande à SRD s'il utilise le signal à la fois pour l'équilibre de son portefeuille et pour la gestion des flux.
SRD indique que pour les entreprises adhérentes à ELE, le choix des jours EJP et Couleurs Tempo relève, selon les Entreprises, soit du Fournisseur, soit du gestionnaire de réseau. Pour SRD et Soregies respectivement GRD et Fournisseur issus de l'Entreprise historique Soregies, ce choix est de la responsabilité de Sorégies. UNELEC confirme son usage pour contrainte réseau.
RTE questionne la possibilité de séparer l'idée d'un actionneur unique et le critère d'activation sur une pointe nationale. Direct Energie suggère que l'on étudie en effet toutes les possibilités. .

II. Statistiques de l'utilisation passée des signaux EJP

RTE présente les premiers résultats des études statistiques demandées sur les EJP passés et leurs usages.
Sur demande de GDF-SUEZ, une correction a été apportée sur la présentation ; la consommation n'est plus corrigée des effacements, afin de mieux identifier le lien aux prix spot associés.

Direct Energie demande si les pointes effectives sans signaux EJP dénotent un état de tension du système correct. Il suggère aussi de voir la corrélation des EJP au prix spot à 19h plutôt qu'au prix « pointe ».
RTE annonce qu'une étude complémentaire sera faite sur le lien entre pointe et prévision de consommation en J-1 et J-2 pour envisager un critère d'activation avant ou après le spot.

III. Analyse d'impact pour EDF

Comme convenu le 16 septembre, EDF présente son étude sur les conditions techniques et économiques de transmission du signal ainsi que sur les contrats miroirs.

Les participants s'interrogent sur la taille des NEB associées à ces contrats miroirs et à la possibilité de les certifier et mesurer. Ils demandent aussi si cette approche reste compatible avec le découpage zonal actuel des zones EJP.

Direct Energie pose la question de la conservation des énergies, car l'activation virtuelle ne correspond pas à l'activation physique, et la neutralité de recette n'est donc pas possible, notamment lorsque le portefeuille de clients physiques concernés évolue. Par ailleurs, Direct Energie estime que cette proposition d'EDF n'apporte aucune solution économique à la problématique de sous-valorisation des effacements dans le marché actuel, et ne constitue donc pas a priori un mécanisme autoportant pour répondre au problème global. Il note par ailleurs que cela maintient EDF dans une position manifestement distincte des autres opérateurs.

EDF demande à ce que les participants expriment leur position sur sa proposition de mise en place de contrats miroir pour la prochaine réunion.

IV. Analyse d'impact pour ERDF

ERDF présente une étude sur l'impact du changement de gouvernance (coûts, profils, reconstitution des flux) sur son processus opérationnel et financier.

ERDF distingue les compteurs électromécaniques (compteurs doubles tarifs) ou les Compteurs Bleus électroniques simple tarif pour lesquels un changement d'appareil est nécessaire (prix au catalogue) et les compteurs électroniques double tarif pour lesquels il faut réaliser une reprogrammation pour basculer entre simple ou double tarif vers EJP ou Tempo.
ERDF souligne que les profils associés à EJP et Tempo seraient affectés par l'évolution d'offre de prix tant en terme de lissage et d'élasticité. Cette question devrait être portée devant le Comité de Gouvernance du Profilage qui n'a pas prévu d'instruire le sujet en 2011.La conservation des horaires actuels d'activation et les découpages régionaux seraient aussi à conserver.
Concernant les évolutions de SI, il faut distinguer celles relevant de la reconstitution des flux qui parait en première approche plus simple de celles relevant du processus client qui serait les plus contraignantes.
ERDF conclut que la faisabilité n'est pas envisageable avant deux ans après la décision de mise en œuvre.

Direct Energie et GDF-Suez demandent à ce qu'ERDF expliquent et justifient les raisons des délais annoncés pour les évolutions SI d'une part, et pour proposer un service de comptage identique à tous les fournisseurs sans exception

V. Analyse d'impact pour les ELD

SRD pour ELE et UNELEG présentent les résultats de leur investigation sur le volume d'ELD ayant un signal EJP-TEMPO propre.

L'enquête a porté sur 28 ELD parmi les plus importantes en termes de nombre de pdl, soit 1 250 000 PDL. Elle montre qu'il existe bien des calendriers distincts de celui appliqué par EDF et que l'hétérogénéité des solutions techniques de mise en œuvre des signaux rend impossible (trop couteuse) une recentralisation.
A noter que les ELD en question peuvent proposer à leur client des tarifs EJP ou/et Tempo ou pas d'offre à effacement.

VI. Conclusion

La prochaine réunion du GT est prévue le 20 décembre de 14h à 17h.
La suivante est prévue le 20 janvier de 9h30 à 12h30

RTE présentera ses nouvelles études statistiques.
ERDF présentera les raisons qui amènent le délai de transfert de gouvernance vers RTE à 2 ans.
L'ensemble des acteurs s'exprimera sur la proposition d'EDF.